



Teneur des débats lors du Conseil Municipal du 2 septembre 2024

Date de la convocation : 23 août 2024

Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Lionel JONCOUR, Gérard BROUDIC, Stéphanie FAURE LAGORCE, Gérard BROUDIC, Fabien FLACON, Sandrine DURBIN

Ophélie BRACHET, excusée, a donné son pouvoir à Charlie PETETOT
Sylvain DESBOUDARD est excusé.

1. Dissolution de la « caisse des écoles »

Le centre de gestion propose la dissolution de la caisse des écoles de Saint-Moreil.
Le Maire explique que l'existence de cette caisse permettrait de rouvrir l'école si cela était nécessaire.

Le Conseil Municipal après discussion procède au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Travaux de voirie

Le 1^{er} adjoint propose de réaliser des travaux dans le bourg de la commune. Ces derniers ont pour objectif d'améliorer le Carrefour du 8 mai et le Chemin des Pâquerettes par la pose de bordures et l'installation d'un avaloir pour récupérer les eaux pluviales.

Les devis réalisés par l'entreprise NGE Routes estiment les travaux à 17 046,74 € H.T.

Le Conseil Municipal après discussion procède au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Convention RAM

Comme tous les ans, au mois de septembre, la Communauté de Communes envoie aux mairies qui accueillent le RAM itinérant, une convention qui stipule les conditions d'accueil de ce Relais. Pour Saint-Moreil, les conditions sont les suivantes : convention de mise à disposition gratuite de la salle « ancienne salle de classe », incluant le chauffage et le ménage par la commune.

Le Maire rappelle que le RAM intervient sur Saint-Moreil tous les vendredis des semaines paires, de 9h00 à 12h00.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention.

4. Convention avec Mme Sylvestre

Ce point est ajourné et reporté au prochain Conseil Municipal.

5. Tarifs salle des fêtes

Une commission s'est réunie afin de mettre à jour les tarifs de location de la salle des fêtes.

	ETE	HIVER
Associations domiciliées à Saint-Moreil	70 €	70 €
Particuliers domiciliés sur la commune	170 €	170 €
Associations subventionnées par la commune*	Gratuit A condition que la manifestation soit sans recette	Gratuit A condition que la manifestation soit sans recette
Journée supplémentaire	80 €	80 €
Particuliers hors commune	270 €	290 €
Ménage	30 €	30€

* Existence de plus de 5 ans, présentation des 5 derniers bilans financiers et organisation de 4 manifestations minimum dans l'année

Le Conseil Municipal après discussion procède au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

6. Achat de matériel informatique

Afin d'informatiser la bibliothèque municipale, la mairie souhaite acheter un ordinateur portable et une douchette permettant de lire les codes-barres.

Le Conseil départemental par le biais de la Bibliothèque Départementale de Creuse soutient cette informatisation par :

- le financement de 50% de la dépense totale hors taxes
- l'acquisition et l'installation d'un logiciel spécialisé permettant de gérer la bibliothèque (catalogage, prêts, retours, réservations, etc...)

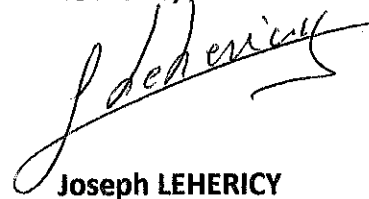
Le Conseil Municipal après discussion vote cet achat à l'unanimité.

La secrétaire de séance,



Sandrine DURBIN

Le Maire,



Joseph LEHERICY